



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

104-16 P002

### 1. Intitulé du projet

Régularisation administrative de l'occupation de la base nautique de l'île Rousse (2B)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau.  Sous-rubrique : e)	Du point de vue de la sous-rubrique (e), construction ou aménagements côtiers anciens, d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés sur le Domaine Public Maritime.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet concerne la régularisation administrative d'un bâtiment existant, dénommé la « base nautique de l'île-rousse », comprenant ses installations et ses activités.

Cette mise en conformité s'entend par une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) en dehors des ports, conformément aux articles R.2124-1 à R.2124-12 du Code de la Propriété des Personnes Publiques.

L'emprise du projet sur le DPM a été estimée à 8150 m<sup>2</sup>, constituée d'une part par le bâtiment et ses accès (200 m<sup>2</sup>), d'autre part, par la zone d'activité terrestre (750 m<sup>2</sup>), et enfin par le chenal d'accès maritime (7200 m<sup>2</sup>).

#### 4.2 Objectifs du projet

La base nautique de l'Île-Rousse est gérée par une association sportive, agréé par le Ministère de la jeunesse et des sports, dénommée « Club Nautique de l'Île-Rousse ». Elle a été créée en janvier 1996 dans le but de faire découvrir, aimer et développer les activités nautiques. Elle s'est fixée comme mission de proposer aux enfants du bassin de vie de l'Île-Rousse des activités nautiques, sportives et éducatives de proximité et accessibles à tous.

A ce titre, les activités nautiques du club sont les suivantes : voile scolaire, cours collectifs sur tout support, cours particuliers sur tout support, jardins des mers, école de croisière, randonnées nautiques, formation de moniteurs, location de matériels sur plan d'eau surveillé, organisations d'événements et de compétitions.

L'association sportive est affiliée à la Fédération Française de Voile et à la Fédération française de canoë-kayak. Enfin, le club nautique a signé deux conventions avec les établissements scolaires ayant leur siège à L'Île-Rousse à savoir : le collège Pascal Paoli pour la pratique de la voile et de la planche à voile pendant le temps scolaire, et le lycée polyvalent de Balagne en vue de la pratique de la voile pendant le temps scolaire.

Ces activités scolaires font partie intégrante de l'éducation physique et permettent la mise en œuvre de projets pédagogiques. Le club nautique a accueilli en 2014, date du dernier rapport d'activités, 2500 personnes dont plus de 1000 jeunes locaux. Pour ce faire l'association sportive dispose de 60 embarcations et 8 moniteurs.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agit simplement d'une régularisation administratif.  
Le bâtiment est existant et aucun travaux n'est envisagé.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le club nautique a accueilli en 2014, date du dernier rapport d'activités, **2500 personnes dont plus de 1000 jeunes locaux**. Pour ce faire l'association sportive dispose de 60 embarcations et 8 moniteurs.

Le club nautique utilise un emplacement de sable nu d'une surface de 750 m<sup>2</sup> en avant de la base nautique entre le bâtiment et l'estran de mer, constituant une zone périphérique de stockage des embarcations et matériels nautiques en période estivale.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) en dehors des ports, conformément aux articles R.2124-1 à R.2124-12 du Code de la Propriété des Personnes Publiques.  
Le dossier a été déposé auprès de la DDTM de Haute-Corse, et est en cours d'instruction.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) en dehors des ports, conformément aux articles R.2124-1 à R.2124-12 du Code de la Propriété des Personnes Publiques.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise du bâtiment de la base nautique + accès	200 m <sup>2</sup>
Zone de stockage du matériel	750 m <sup>2</sup>
Zone d'activité sur plan d'eau (chenal d'accès)	7 200 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Base Nautique de l'Ile-Rousse  
Plage de la gare  
Route du port  
20220 ILE-ROUSSE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 8° 56' 08" 8 Lat. 42° 38' 15" 3

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

20220 ILE-ROUSSE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Construite en 1996

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : Activités associatives

Le bâtiment est situé sur le domaine public maritime.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration.

La commune de L'Île-Rousse a déposé en 2009 et obtenu un permis de construire n°02B134N0012 en date du 30 juin 2010 pour la réalisation du bâtiment actuel.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF) la plus proche se situe à environ 1,7 km au Sud-Ouest du site étudié. Elle correspond à une ZNIEFF de Type I des dunes et pointes rocheuses de Botre et de Giunchetu.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de l'Île-Rousse
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un plan de prévention du risque incendie et feu de forêt de l'Ile-Rousse. La base nautique est situé en dehors des zones réglementaires.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En ce qui concerne les zones Natura 2000, la <b>vallée du Régino</b> constitue une zone de protection spéciale, immatriculée FR9412007. Elle se situe à environ 3 km au Sud des installations.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La base nautique se situe dans le périmètre de protection des 500 m du monument historique du « marché couvert » de l'Ile-Rousse.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consommation domestique d'eau potable dans la cadre du fonctionnement de la base nautique.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment existant. Pas de travaux programmés. Au cours de son fonctionnement, il y a aucun rejet pouvant entraîner des perturbations sur l'Environnement en général. Situé dans un espace totalement artificialisé, à proximité du cœur urbain de la Ville de l'Ile-Rousse, l'environnement autour de la base nautique est caractérisé par un recouvrement végétal très faible.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones de protection réglementaires sont situées en amont hydraulique du bassin versant du projet. Aucune incidence n'est à prévoir.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consommation d'espaces naturels (semi-naturels) relativement faible. Environ 200 m2, si l'on tient compte du bâtiment et de ses accès.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le principal impact au cours de la phase d'exploitation pourrait concerner une défaillance au niveau du poste de refoulement des eaux usées domestiques, situé au niveau de la plage. Cependant, dans le cas d'un dysfonctionnement, l'utilisation des sanitaires serait interdite le temps de la réparation du poste de refoulement.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### **Avis du bureau d'études INGECORSE, en charge du dossier DPM**

La bâtiment étant existant, il n'y a donc aucun impact lié à la phase de travaux. D'autant plus, qu'aucune extension n'est envisagée.

Du point de vue de son existence, la base nautique n'a pas une vocation industrielle, si bien qu'aucun rejet (hormis d'effluents domestiques dans le tout à l'égout via un poste de refoulement) ni émission ne seront produits lors de sa phase d'exploitation.

Le bâtiment accueille simplement une association sportive permettant à la jeunesse île-roussienne d'exercer différents type d'activités. Dans le cadre de l'étude de demande de concession d'utilisation du DPM, une notice d'impact a permis de démontrer que les impacts du projet sont globalement positifs, surtout sur le plan économique, social, éducatif et sportif. A titre d'information, le résumé non-technique est joint en annexe de la présente.

L'analyse de l'état initial a permis de constater que le site d'implantation de la base nautique, et son environ proche sont totalement artificialisés, non seulement par la proximité du centre urbain, des voies de communication et du port, mais également par la forte attractivité de l'ensemble du linéaire côtier en période estivale.

Les espèces végétales et animales sont par conséquent très réduites au profit de secteurs plus « naturels ». On retrouve essentiellement des espèces rudérales à faible intérêt patrimonial.

**En conclusion, cette régularisation administrative qui intervient dans le cadre d'une demande de concession d'utilisation du DPM ne nécessite pas, selon les éléments présentés, une étude plus détaillée, qui aboutirait de toute évidence aux mêmes conclusions.** Il faut également souligner que le dossier de concession prend en compte les mesures compensatoires et d'évitement de l'impact, tout comme la réversibilité et la remise en état des lieux en fin d'utilisation.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Résumé non-technique du dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à L'Île-Rousse

le, 31/12/2015

Signature

  
**Le Maire**  
**J.J. ALLEGRINI-SIMONETTI**  
 Chevalier de la Légion d'Honneur

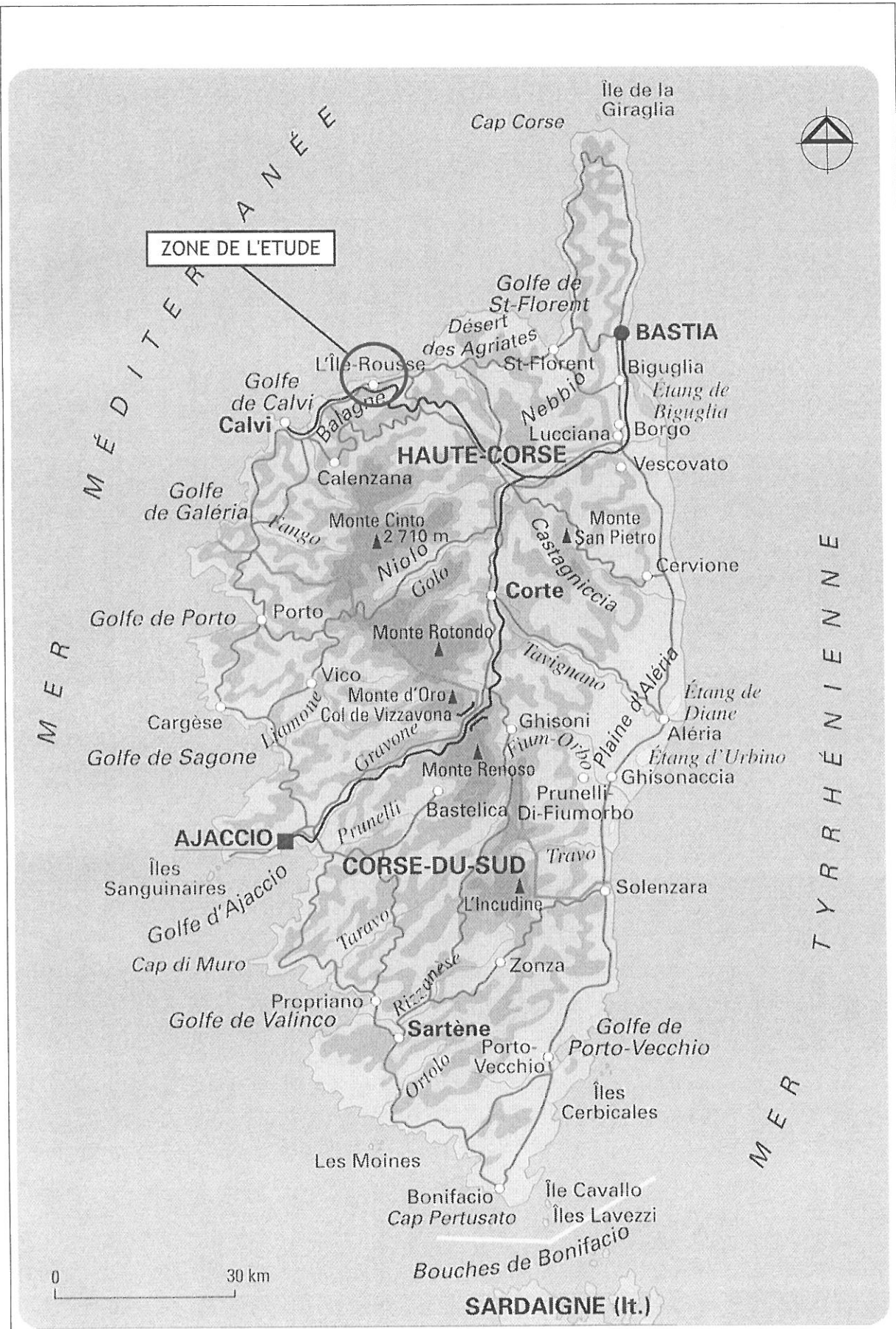


Figure n°1 : Plan de situation géographique régionale

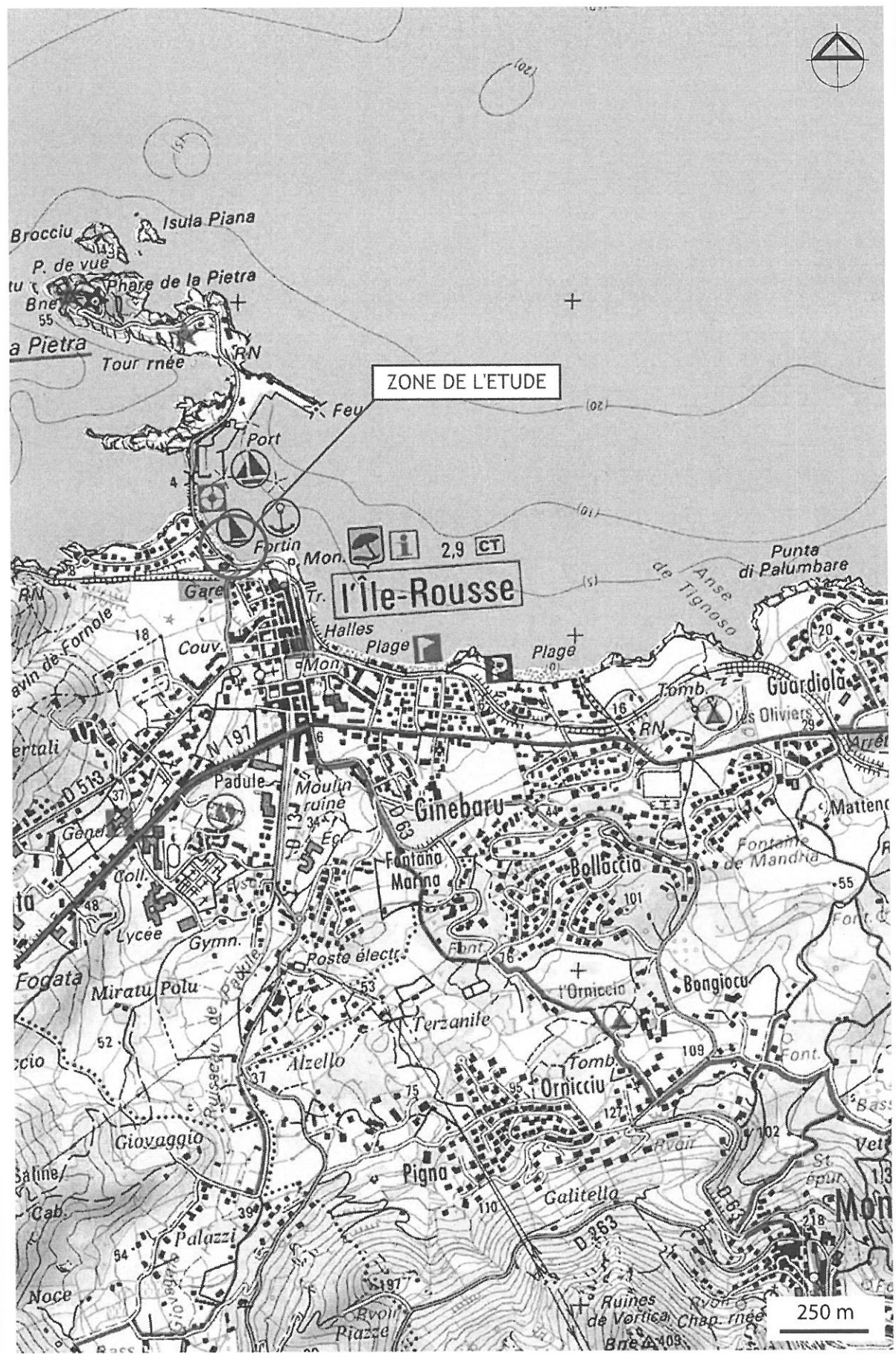


Figure n°2 : Localisation géographique du projet à l'échelle communale

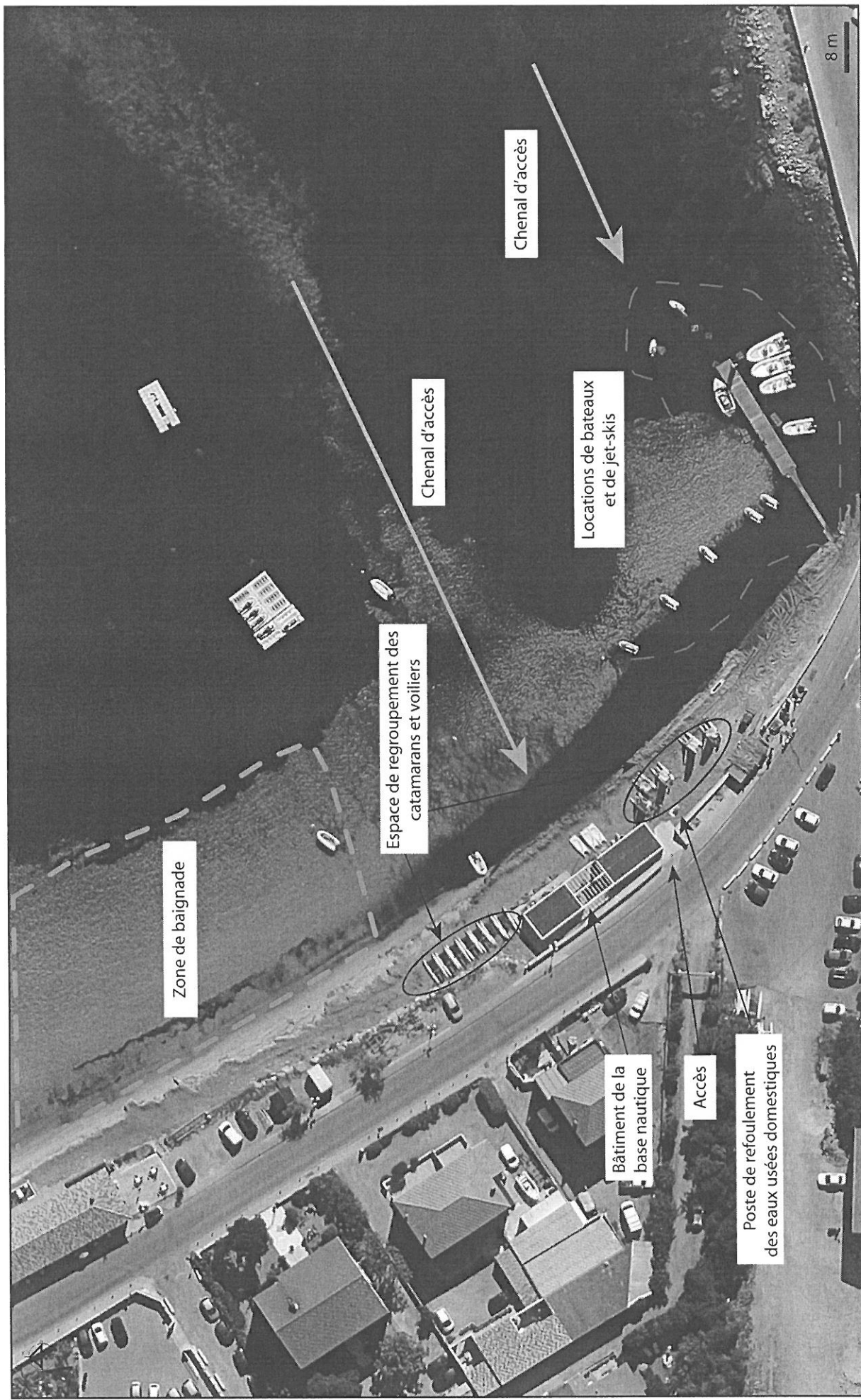
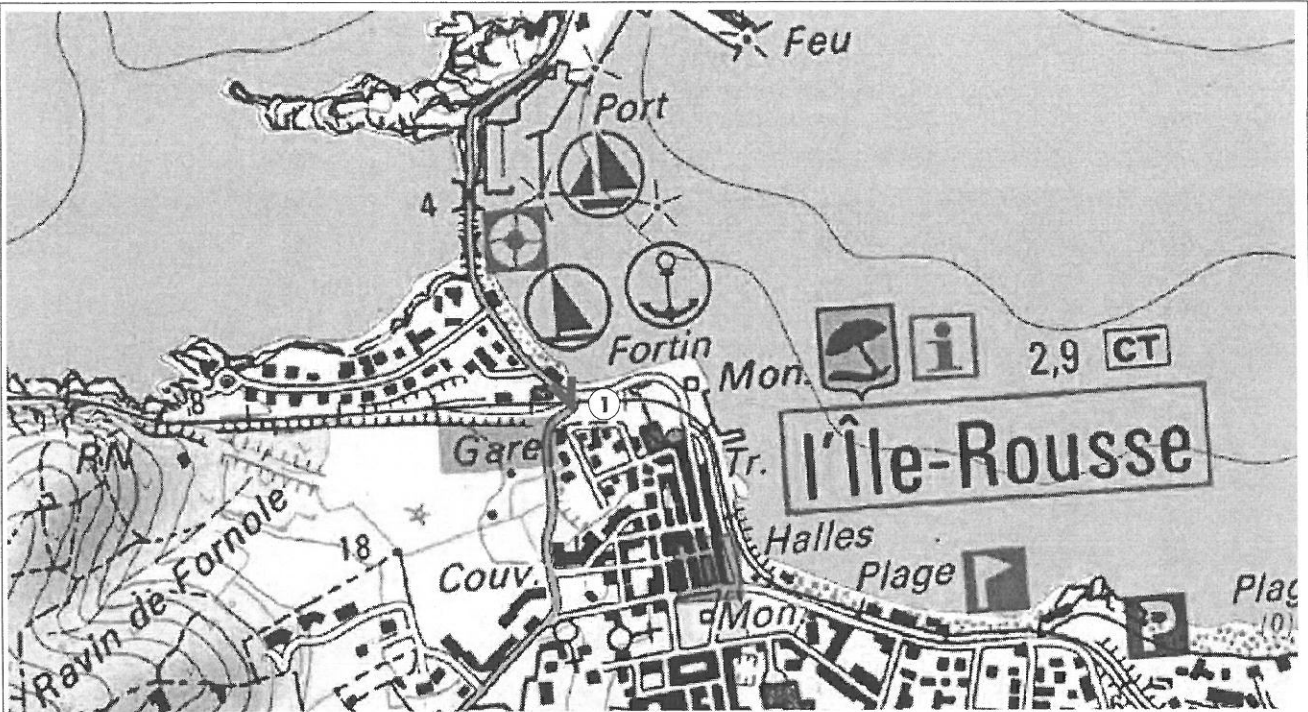


Figure n°3 : Localisation aérienne des installations

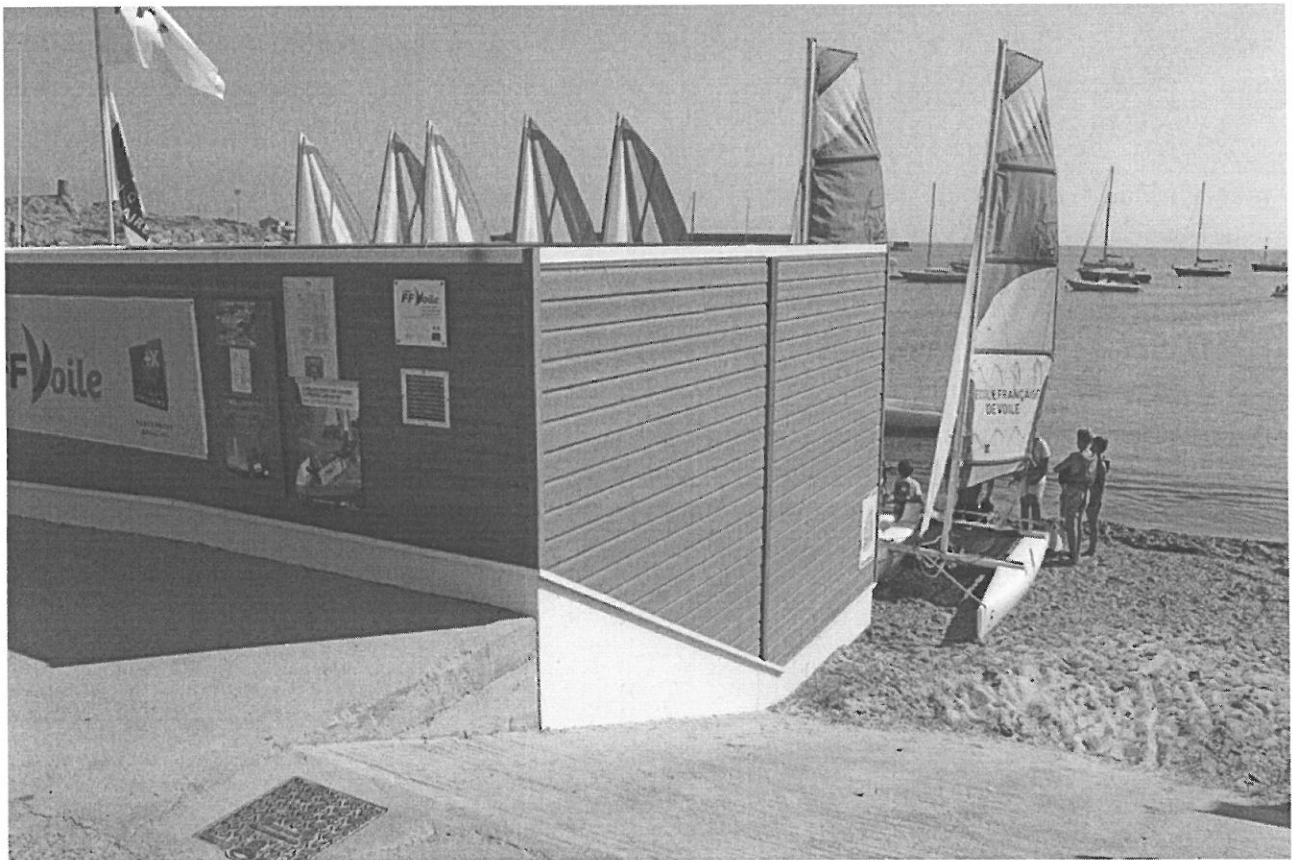
Dossier de demande de concession d'utilisation du DPM - Base nautique d'Ile-Rousse - 2015



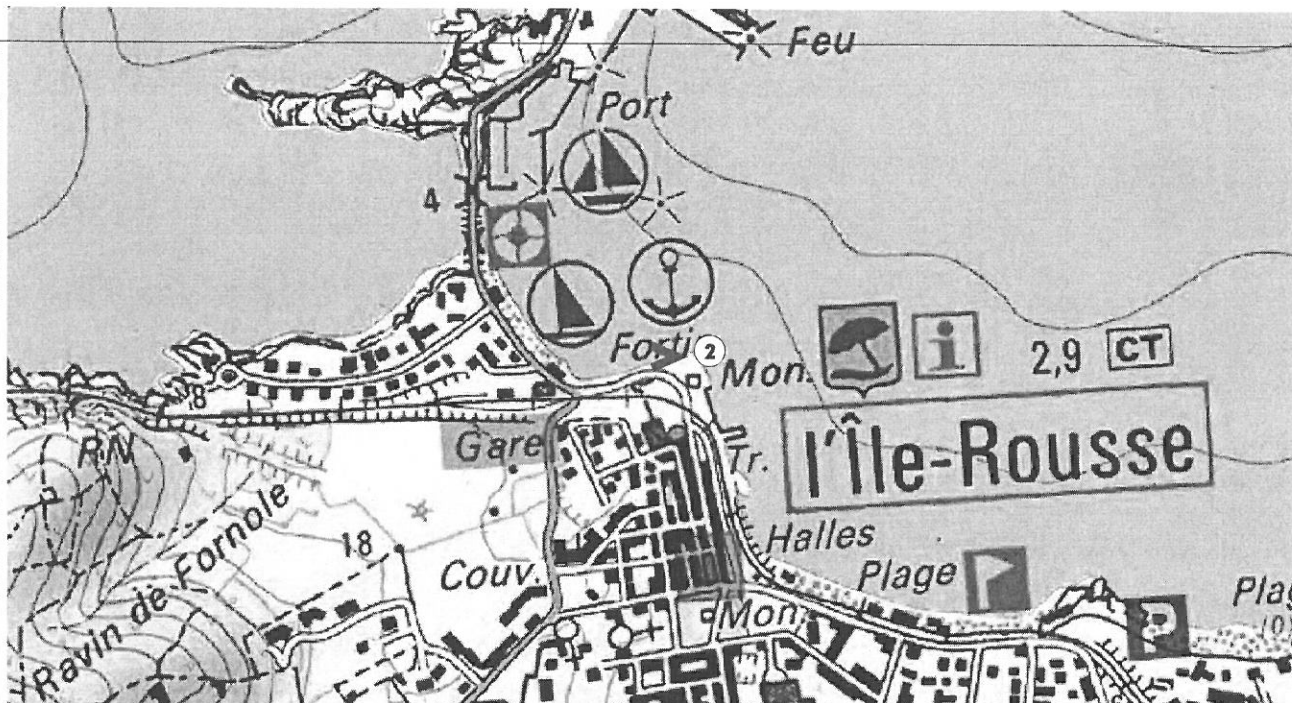


> Situation de la prise de vue

250 m

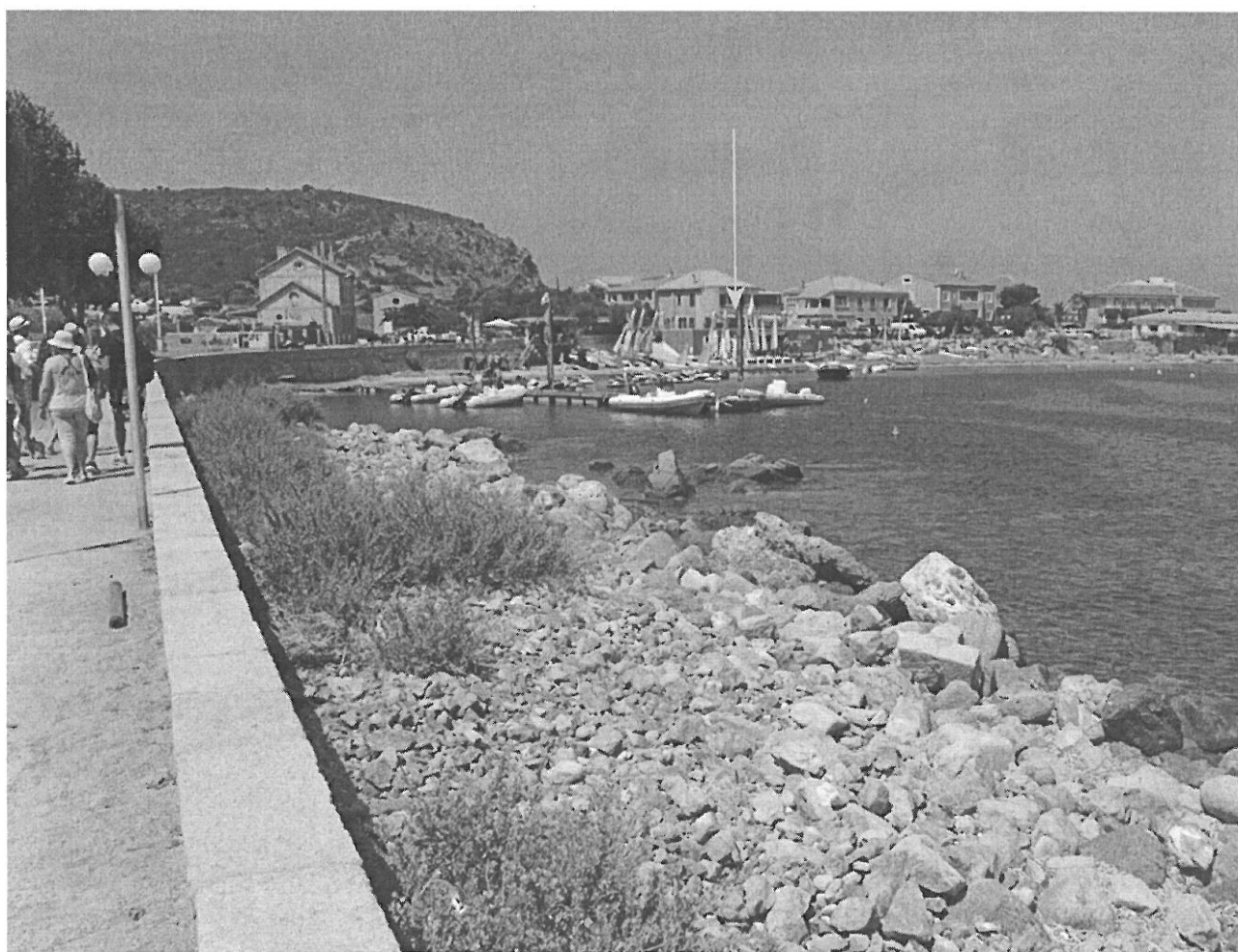


① > Vue directe depuis la route départementale (D81A)



> Situation de la prise de vue

250 m



② > Vue éloignée depuis la promenade de la Marinella